

## NOTE AUX UTILISATEURS

Le présent ouvrage constitue le troisième modificatif à l'édition de 2012 du RCC-M. Il se présente sous forme de 372 pages perforées de couleur verte, à substituer et/ou à ajouter au texte de l'édition de 2012 + 1<sup>er</sup> modificatif daté de Juin 2013 + 2<sup>ème</sup> modificatif daté de Mars 2014.

Sauf en ce qui concerne les tableaux du chapitre A 1000, les parties modifiées par ce modificatif sont repérées dans la marge par un trait vertical gras, les parties modifiées par les deux modificatifs précédents par un trait pointillé.

Cette mise à jour intègre les aménagements apportés par les fiches de modification 1261 à 1304 incluses (44 fiches), que l'on peut regrouper, sans être exhaustif, en 9 thèmes développés ci-après :

- les évolutions visant à mettre en conformité le code avec l'arrêté français du 12 décembre 2005 relatif aux équipements sous pression nucléaires : ces évolutions concernent en particulier l'attention à apporter aux supports de l'enceinte sous pression pendant l'épreuve hydraulique, des précisions concernant le marquage de conformité CE, l'établissement systématique d'un rapport d'examen pour les examens non destructifs, les critères d'acceptation de l'épreuve hydraulique, l'introduction de manière alternative des contrôles en cours d'opération lorsque les contrôles volumiques ne sont pas réalisables sur joint terminé,
- l'introduction des exigences de la norme NF EN ISO 17025 pour les laboratoires effectuant des essais de traction ou de flexion par choc pour des équipements de niveau 1 ou 2,
- les évolutions liées à la mise en œuvre des éprouvettes KV dites réduites lors de l'approvisionnement de produits longs, produits plats, et des tubes et raccords, ainsi que lors de la réalisation des modes opératoires de soudage,
- la correction de valeurs numériques de la pente de la courbe de résistance à la déchirure dans le métal de base et les joints soudés,
- les évolutions relatives à la conception : pour la robinetterie de niveau 1, pour tenir compte de l'existence d'organes de robinetterie et de tuyauteries en acier ferritique, la limite de contrainte primaire pour les critères de niveau D a été modifiée, ainsi que la contrainte à considérer dans le calcul du terme  $P_{eb}$  intervenant dans la limitation des contraintes primaires pour les critères de niveau C. Pour la robinetterie de niveau 2, la possibilité d'évaluer la contrainte de membrane maximale par une méthode simplifiée, ou par la méthode des éléments finis, a été introduite. La limite d'élasticité à prendre en compte pour le calcul de la contrainte due aux réactions de tuyauteries en acier ferritique a été spécifiée. En cohérence avec le guide de radioprotection AFCEN<sup>1</sup>, l'utilisation des joints emmanchés soudés a été limitée pour le raccordement de tuyauteries de niveau 2,
- les évolutions relatives au soudage et à la fabrication : les éléments chimiques à doser lors du contrôle des assemblages de qualification ont été précisés pour certains revêtements. Le procédé semi-automatique MAG a été introduit,

---

<sup>1</sup> « Guide de radioprotection pour la conception des équipements sous pression nucléaires des centrales REP installées en France », PTAN AFCEN 2015